2008/8895 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 € A L'ASSOCATION SPORTIVE"LE GOLF CLUB DE LYON" POUR L'ORGANISATION DU 2E TROPHEE JUNIOR (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association «Le Golf Club de Lyon» sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation du 2e trophée Junior de Golf.

L'Association «Le Golf Club de Lyon » a depuis plusieurs mois initié une politique sportive ambitieuse :

- dynamiser la pratique du Golf auprès des enfants de la Ville de Lyon et de la Région Rhône Alpes ;
- créer, animer et encadrer des équipes de haut niveau dans toutes les catégories d'âges ;
- organiser des événements golfiques majeurs.

Dans le cadre de cette politique, l'Association « Le golf club de Lyon » souhaite organiser le 2e trophée Junior de Golf pendant les vacances de la Toussaint 2008 et proposera :

- la mise à disposition de deux parcours et du centre d'entraînement du Golf Club de Lyon pendant deux jours aux enfants ;
- une remise de trophée en présence du parrain de l'événement. En 2007, l'événement avait été parrainé par Raphaël Jacquelin, golfeur professionnel, n° 1 français.

Le premier trophée junior a eu lieu en 2007 et a été un grand succès. Il a réuni plus de 200 enfants, venant de 20 golfs différents, et leur a permis de participer à une compétition dans une ambiance à la fois conviviale et festive.

Pour sa deuxième année, le trophée a vocation à devenir l'équivalent du Tournoi des Petits As de Pau pour le tennis.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 48 000 €.

La Ville de Lyon souhaite soutenir cet événement réservé aux enfants afin de leur faire découvrir un sport en plein développement.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Le Golf Club de Lyon », je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros.»

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 3 000 € est allouée à l'Association « Le Golf Club de Lyon », pour l'organisation du 2e trophée Junior de Golf.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Le Golf Club de Lyon », est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération ANIMPROG, ligne de crédit n° 5015 imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD